

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date : 03/11/2022	Objet : Révolution culinaire au restaurant administratif du Département

Une cuisine bio, locale et solidaire : le restaurant administratif du Département à Périgueux change de formule

Situé cours Tourny à Périgueux, le restaurant administratif du Département de la Dordogne est géré depuis plus de 40 ans par l'Association de gestion du restaurant administratif (AGRAD), constituée d'agents départementaux et de la préfecture, à qui il s'adresse.

Jusqu'à présent, les agents bénéficiaient de repas confectionnés en liaison chaude par un prestataire extérieur, dont le contrat vient de prendre fin. A cette occasion, l'AGRAD a souhaité repenser son offre de restauration collective, en adéquation avec les valeurs qui la définissent : solidarité, bien manger, approvisionnement en produits locaux et respectueux de l'environnement.

L'AGRAD a ainsi noué un partenariat avec l'AFAC 24, association d'insertion professionnelle, qui gère notamment l'atelier-restaurant d'insertion « Carpe Diem » à Coulounieix-Chamiers.

A compter du lundi 7 novembre, le restaurant administratif du Département à Périgueux change donc de formule et devient « O'Resto ». A travers cette nouvelle formule, les agents du Département et de la préfecture vont pouvoir bénéficier chaque jour de plats cuisinés sur place par du personnel en insertion socio-professionnelle.

En effet, la convention qui lie l'AGRAD à l'association AFAC 24 a rendu possible le recrutement de trois personnes en contrat d'insertion, placés sous l'autorité d'un responsable de site.

Les plats seront notamment confectionnés à partir de produits bio et locaux, dont certains sont issus du potager d'insertion que gère l'AFAC 24 au sein du centre de détention de Mauzac.

Outre les agents du Département et de la préfecture, « O'Resto » est ouvert à toute administration, sous réserve de la signature d'une convention avec l'AGRAD.